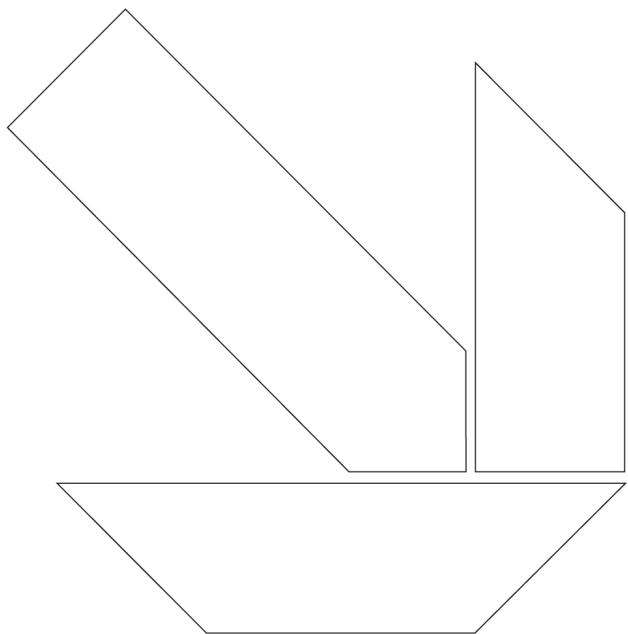


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**



**PLAN DE DEVELOPPEMENT  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
APPEL A PROJETS  
AXE 4 : SOUTENIR L'EXPERIMENTATION SOCIALE  
Mars 2010**

## SOMMAIRE

Plan de développement de l'ESS - 2
Appel à projet : Axe4 : Plan développement de l'économie sociale et solidaire - 5
Descriptif du porteurs du projet- 7
Descriptif du projet - 9
Critères d'évaluation du projet - 13
Budget prévisionnel du projet - 14
Attestation sur l'honneur - 15

Ce dossier de candidature ainsi que l'ensemble des pièces demandées est à retourner en 2 exemplaires :

- 1 exemplaire signé par la poste
- 1 exemplaire par mail

**avant le 23 avril 2010**

à l'adresse suivante:

Grenoble-Alpes Métropole  
Développement économique et international  
3 rue Malakoff  
38031 GRENOBLE CEDEX 01

mail : emmanuelle.bezal@lametro.fr

Contact : La Métro - Mission économie solidaire et insertion

**Emmanuelle Bezal-Cescato** : 04 76 59 56 46

Liste des documents du demandeur pilote du projet (à joindre à la demande <sup>1</sup> )	Vérification demandeur	Vérification Métro
Statuts de la structure,		
Composition du conseil d'administration de l'assemblée générale, liste des responsables, de la structure : noms, fonction, adresses		
Dernier bilan et compte de résultat ou budget approuvé		
Compte de résultats ou budget prévisionnel de l'année en cours		
Relevé d'identité bancaire ou postal		
Un justificatif d'immatriculation (récépissé de déclaration en préfecture pour les associations, extrait Kbis pour les coopératives...)		

---

1- En cas de prolongement d'un projet déjà financé au titre du projet partenarial de l'économie sociale et solidaire ne transmettre que les pièces modifiées depuis le dernier dépôt de projet

---



## PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### Présentation et contexte

En 2001, la Métro a souhaité confirmer et développer ses interventions en matière d'économie solidaire - insertion - emploi, en cohérence avec les dispositifs existants tels que le programme local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), le contrat d'agglomération ou certains thèmes d'actions liés à la politique de la ville.

En 2003, la Métro a initié un plan de développement de l'économie sociale et solidaire qui a permis :

- la constitution d'une instance de suivi, associant à la fois les acteurs de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, associations et entreprises solidaires), les communes de l'agglomération, le Conseil général de l'Isère, le Conseil régional Rhône-Alpes, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil de développement, la Fondation Schneider Electric et ST Microelectronics,
- le soutien direct à 62 initiatives socialement innovantes pour un montant global de 1,7M€, dont un tiers environ apporté par la Métro,
- la réalisation d'un équipement structurant - l'hôtel d'activités ARTIS - et l'appui à la relocalisation du collectif de structures réunies au sein de la Pousada.

« Économie employeuse », les structures de l'ESS représentent près de 14% des établissements employeurs de l'agglomération, soit un total de 1 794 établissements (1 557 associations, 133 coopératives, 103 mutuelles et 1 fondation). Ces structures emploient 10% des salariés, soit 17 880 actifs (70% dans les associations, 16,7% dans les coopératives, 13% dans les mutuelles et 0,3% dans les fondations).

D'autre part, les acteurs de l'économie sociale et solidaire partagent, par leurs objectifs et leurs pratiques, les orientations du projet d'agglomération, à savoir :

- l'attractivité du territoire et le développement économique par la promotion de filières d'activités, le développement de services aux entreprises, la création d'emplois de différents niveaux de qualification,
- la promotion d'une qualité de vie pour tous par l'intégration des personnes handicapées, l'insertion par l'activité économique, la gestion collective de services, la promotion de l'éco-citoyenneté et l'accueil,
- le développement durable par la promotion de modes de déplacements alternatifs, la valorisation de l'environnement.

Afin de tirer les enseignements de ces réalisations et de poser les bases de nouvelles orientations pour ce plan de développement, la Métro a initié de janvier à juin 2009 un diagnostic projet en partenariat avec les acteurs locaux et les partenaires associés.

Sur la base des conclusions de cette évaluation, la Métro a redéfini les orientations de son plan de développement de l'économie sociale et solidaire pour la période 2009-2013.

Par une délibération en date du 3 juillet 2009, le conseil de communauté de la Métro a validé les nouvelles orientations du plan pour la période 2009-2013 selon les axes suivants :

### **La gouvernance du plan : comité de suivi**

Les missions du comité sont clarifiées avec :

- deux sessions par an toujours consacrées à l'analyse consultative de la programmation annuelle et de son évaluation,
- une session consacrée à des réflexions plus prospectives sur des thématiques à définir annuellement,
- une session consacrée à la stratégie territoriale de communication sur l'économie sociale et solidaire.
- les propositions du comité de suivi devront permettre de mettre en œuvre les orientations du plan de manière partenariale. Les projets proposés dans le cadre d'une demande de soutien financier seront portés à la connaissance du comité de suivi avant d'être soumis à l'avis du conseil communautaire de la Métro. Chaque partenaire restant décisionnaire de sa volonté de soutenir financièrement les initiatives retenues.

La composition du comité, sous la présidence de la Métro, est modifiée comme suit :

- un collège acteurs de l'économie sociale et solidaire : 2 représentants des coopératives, 2 représentants des mutuelles et 8 représentants des associations et des entreprises solidaires,
- un collège communes : l'ensemble des communes volontaires de l'agglomération seront associées aux travaux du comité,
- un collège partenaires publics : État, Conseil général et Conseil régional,

- un collège acteurs ressources associant le Conseil de développement, la Caisse des Dépôts et Consignations et des entreprises, fondations, institutions ou centres de recherche désireux de s'associer à la démarche.

### **Les orientations du plan**

#### **Axe 1 - connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire**

Les projets seront retenus dans le cadre de la stratégie de communication arrêtée par le comité de suivi et en s'articulant avec les autres initiatives prises pour mieux faire connaître ce secteur comme le site Alpesolidaires, l'événement national le mois de l'économie sociale et solidaire et les manifestations soutenues dans le cadre des rencontres solidaires organisées par la Région Rhône-Alpes.

Un travail d'observation de l'évolution de l'emploi et des activités des structures de l'économie sociale et solidaire de l'agglomération sera poursuivi en s'appuyant notamment sur les données désormais disponibles à l'INSEE.

#### **Axe 2 - doter l'économie sociale et solidaire d'outils de développement**

Les outils suivants seront prioritairement soutenus :

- les outils d'accompagnement économique et de financement : soutien au dispositif d'accompagnement des structures existantes pour redéfinir leur projet économique porté par MCAE Isère Active, dotation et animation de fonds permettant de financer le développement en lien avec les dispositifs ou structures existantes et soutien aux initiatives permettant de renforcer la collecte de l'épargne solidaire,
- les outils immobiliers : analyse de l'opportunité de réalisation d'un second hôtel d'activités type ARTIS et finalisation de l'implantation de la Pousada dans le quartier Mistral à Grenoble,

- l'entreprenariat solidaire : intégrer dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprises une offre complète de services à l'encontre des entrepreneurs solidaires (modalités de repérage, d'accueil, d'accompagnement, de financement et de suivi).

### Axe 3 – soutenir des projets structurants d'intérêt communautaire

L'objectif sur cette période sera de soutenir des projets structurants en lien avec les compétences de la Métro. Plusieurs thématiques ont pu être identifiées :

- traitement des déchets : consolidation d'une offre de ressourcerie / recyclerie,
- habitat : soutien à l'émergence d'expérimentations sur l'habitat coopératif ou groupé,
- filière agricole : soutien au développement et à la consolidation de circuits courts de consommation (AMAP, points de vente directe...),
- services aux personnes : soutien au développement de cette filière et à la qualité des emplois induits,
- commande publique ou privée durable : soutien aux démarches facilitant la passation de commandes publiques ou privées durables et à l'identification des fournisseurs potentiels,
- économie : valorisation des initiatives de consommation citoyenne et, plus généralement, d'organisation des échanges économiques à caractère solidaire (monnaie SOL),
- insertion par l'activité économique : soutien à la professionnalisation collective des opérateurs de l'insertion par l'activité économique.

Sur ces projets, la Métro mobilisera des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les opérateurs identifiés. Ces conventions seront réalisées sur la base d'un modèle

économique permettant la pérennisation de l'action.

### Axe 4 – soutenir l'émergence de l'innovation sociale

Permettre à des porteurs de projets d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation économique et d'identifier des pistes de pérennisation par le biais d'un appel à projets annuel pour **un montant maximum plafonné à 5 000 € par projet.**

Une évaluation de l'impact environnemental de l'ensemble de ces projets sera menée afin d'être comptabilisé dans le cadre du Plan climat de l'agglomération grenobloise.



## APPEL A PROJET : AXE 4 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Cet appel à projets vise à mettre en œuvre l'axe 4 du plan de développement de l'économie sociale et solidaire de la Métro sur la période 2009-2013 : - soutenir l'émergence de l'innovation sociale

### Eligibilité des projets

Pour être éligibles les projets proposés devront répondre à 6 principes :

### La nature des projets

Cet appel à projet vise à soutenir l'émergence de l'innovation sociale et l'expérimentation en matière d'économie sociale et solidaire.

### Le territoire d'intervention

Les projets devront se dérouler sur le territoire de la Métro et avoir un impact direct sur l'agglomération grenobloise ou au moins sur deux des territoires des 27 communes membres de la communauté d'agglomération<sup>2</sup>.

Au-delà de la localisation, la dimension territoriale des projets sera également mesurée à travers la prise en compte des

---

2 : Claix - Corenc - Domène - Echirolles - Eybens - Fontaine - Le Fontanil - Gières - Grenoble - Le Gua - Meylan - Murianette - Noyarey - Poisat - Le Pont de Claix - Saint-Égrève - Saint Martin d'Hères - Saint Martin le Vinoux - Saint Paul de Varces - Sassenage - Seyssinet-Pariset - Seyssins - La Tronche - Varces Allières et Risset - Venon - Veurey-Voroize - Vif.

besoins sociaux des territoires concernés, communes ou quartiers : services aux habitants, insertion économique et emploi, lien social de proximité.

### La durée

Les projets devront être programmés pour une durée maximale d'un an et les premières actions devront être engagées en 2010.

### Le partenariat

Les projets devront s'appuyer sur un partenariat qui pourra associer, selon les besoins des projets, des coopératives, des mutuelles, des associations, des entreprises ou comités d'entreprises et des communes. Au sein de ce partenariat on distinguera le demandeur pilote - coordinateur du projet - des demandeurs partenaires. Le statut du demandeur pilote devra lui permettre de recevoir des subventions publiques.

### L'évaluation

Les demandes devront inclure un chapitre présentant les objectifs à atteindre et les critères d'évaluation de ces objectifs. Au terme du projet une évaluation des actions sur la base des critères définis lors de la demande devra être transmise à la Métro et feront l'objet d'un présentation au comité de suivi du projet partenarial de développement de l'économie sociale et solidaire.

### Montant

Le montant sollicité au titre du projet partenarial de développement de l'économie sociale et solidaire ne pourra pas dépasser **5 000 € en dépenses de fonctionnement**. L'apport de co-financement n'est pas un pré-requis mais les porteurs de projets contribuant au coût

du projet ou bénéficiant de co-financement seront privilégiés.

### Information et diffusion

Les structures retenues sur cet appel à projets seront sollicitées pour transmettre et diffuser les résultats de leur projet aux membres du comité de suivi du projet partenarial de développement de l'économie sociale et solidaire.

### Etude des réponses à l'appel à projets

L'étude des dossiers sera faite en deux temps : le comité de suivi du projet partenarial<sup>3</sup> émettra un avis sur chaque projet. Ces avis du comité et les dossiers seront ensuite soumis aux instances délibérantes des collectivités locales ou organisations susceptibles d'intervenir au financement des projets et notamment le conseil communautaire de la Métro.

### Votre projet dans le cadre du plan climat de La Métro

Le Plan Climat Local mobilise et structure l'action des collectivités face au défi du changement climatique.

Il regroupe l'ensemble des mesures à prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne des habitants.

Il fixe les objectifs du territoire et définit un programme d'actions pour les atteindre, tout en restant cohérent avec les objectifs des autres politiques environnementales : qualité de l'air, gestion de l'eau, lutte contre les nuisances sonores, biodiversité...

Dans quelles mesures les impacts du projet permettent la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre et, à ce titre, contribuent à atteindre les objectifs du plan climat de la Métro.

(<http://www.lametro.fr/431-plan-climat.htm>)

---

3- le comité de suivi est composé de 28 membres répartis en 4 collèges : collège acteurs de l'économie sociale et solidaire, collège des communes, collège collectivités territoriales et Etat, collège acteurs ressources.



## Etape 2/6 : DESCRIPTIF DES PORTEURS DE PROJET

### Identification du demandeur pilote du projet

Le demandeur pilote est la structure qui au sein du partenariat :

- sera chargée de la coordination des actions,
- percevra la subvention de la Métro,
- sera l'interlocuteur principal de la Métro pour le suivi du projet,
- sera responsable de la réalisation du projet et du renvoi des documents d'évaluation.

La structure pilote	
Nom / Sigle	
Code NAF - Activité principale	
Adresse	
Téléphone	
Mél	
Statut juridique	<input type="checkbox"/> Association loi 1901  Date et lieu de la déclaration en préfecture :  Date de la publication au journal officiel :  <input type="checkbox"/> Etablissement public <input type="checkbox"/> Autres
Date de création	
SIREN	
commissaire aux comptes	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
le représentant légal (le président ou autre personne désignée par les statuts)	
Prénom / Nom	
Qualité	
Mail	
La personne en charge du dossier au sein de la structure	
Prénom / Nom	
Qualité	
Mail	

## Identification des demandeurs partenaires du projet

Nom / Sigle	Adresse	- Statut	Activités	Personne en charge du dossier	Téléphone	Mél



## **Etape 3/6 : DESCRIPTIF DU PROJET**

### **3.1 Eléments de diagnostic**

A quels besoins le projet veut-il répondre ?

### **3.2 Contenu et objectifs du projet**

### **3.3 Calendrier des actions sur 2009 et 2010<sup>4</sup> et organisation du partenariat<sup>5</sup> :**

Préciser le déroulement des actions dans le temps et indiquer quels partenaires sont mobilisés.

### **3.4 Principaux moyens mis en œuvre (humains, matériel, expertise...)**

### **3.5 Axe(s) du projet partenarial concerné(s) par ce projet**

---

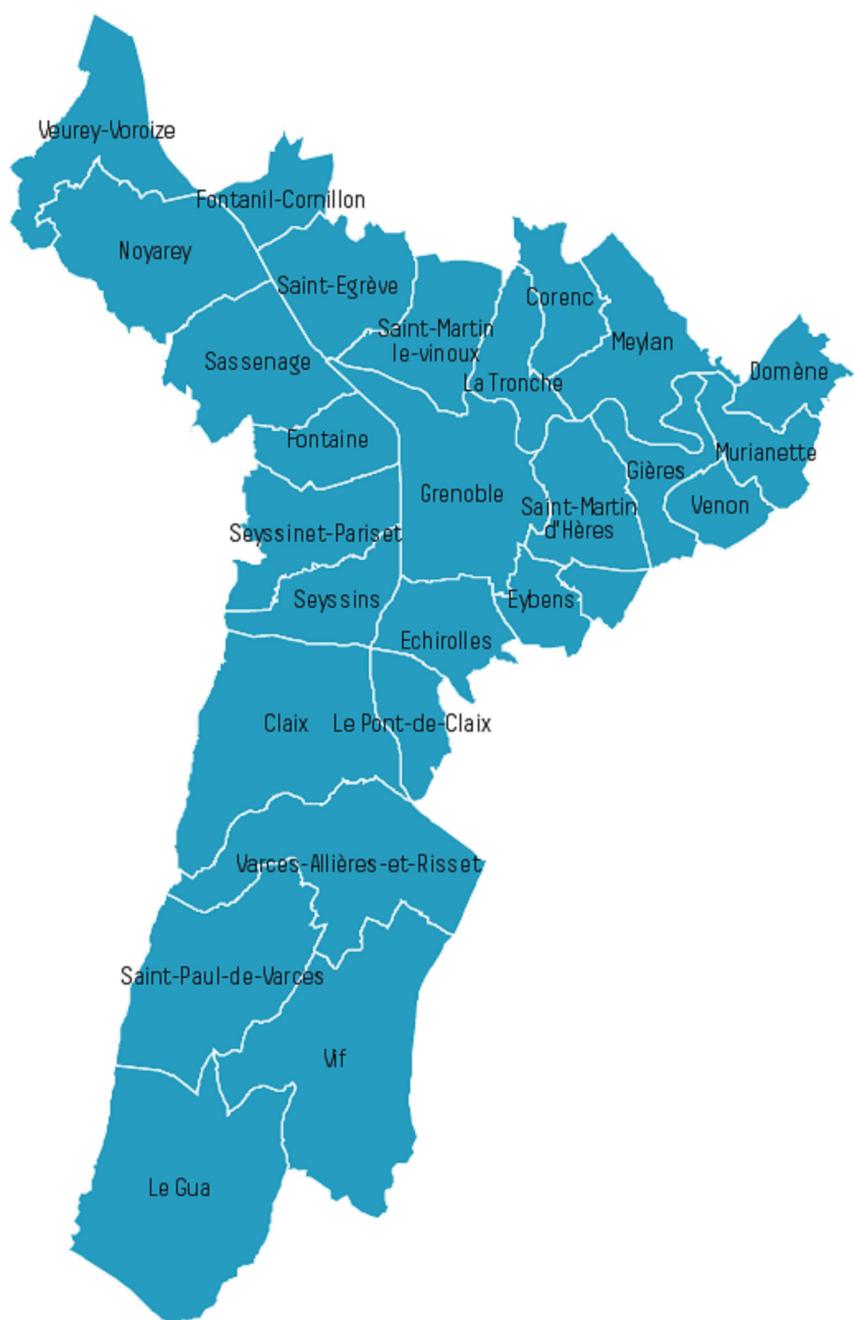
<sup>4</sup> durée maximale des projets : un an avec démarrage des actions en 2010

<sup>5</sup> si la structure pilote réalise l'ensemble des actions avec un suivi des partenaires, détailler la nature de ce suivi. Si la réalisation est partagée entre plusieurs partenaires, indiquer la répartition des actions par partenaire.

---

### 3.6 Territoire du projet<sup>6</sup> :

- AGGLOMERATION
- CLAIX
- CORENC
- DOMENE
- ECHIROLLES
- EYBENS
- FONTAINE
- FONTANIL-CORNILLON
- GIERES
- GRENOBLE
- LE GUA
- MURIANETTE
- NOYAREY
- POISAT
- LE PONT-DE-CLAIX
- SAINT-EGREVE
- SAINT-MARTIN-D'HER
- SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
- SAINT-PAUL-DE-VARC
- SASSENAGE
- SEYSSINET-PARISET
- SEYSSINS
- TRONCHE
- VARCES-ALLIERES-ET
- VENON
- VEUREY-VOROIZE
- VIF



---

<sup>6</sup> Réalisation et impact du projet sur au moins deux communes de l'agglomération



## **Etape 4/6 : CRITERES D'EVALUATION DU PROJET**

Le comité de suivi évaluera les projets sur la base de l'analyse concertée :

- de la réponse aux besoins identifiés,
- de la qualité des moyens mis en œuvre,
- du respect du programme d'actions,
- de la qualité du partenariat,
- de la contribution de votre projet pour contribuer aux objectifs fixés par La Métro dans le cadre du Plan Climat.

**Quels sont les autres critères à prendre en compte pour évaluer la pertinence et l'impact du projet ?**

Critères d'évaluation	Objectifs	Moyens mis en œuvre pour l'évaluation

Dans quelles mesures les impacts du projet permettent la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre et, à ce titre, contribuent à atteindre les objectifs du plan climat de la Métro (<http://www.lametro.fr/431-plan-climat.htm>)



## Etape 5/6 : BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

CHARGES	- MONTANT en euros	PRODUITS	MONTANT en euros
<b>1. Charges spécifiques au projet</b>		<b>1- Ressources propres</b>	
Achats		Ressources des partenaires	
Prestations de services		Ressources issues du projet	
Matières et fournitures		<b>2- Subventions demandées :</b>	
<b>2. Services extérieurs</b>		Etat (précisez le(s) ministère(s))	
Locations			
Entretien		Conseil régional	
Assurances		Conseil général	
<b>3. Autres services extérieurs</b>		Métro	
Honoraires		Commune(s)	
Publicité/communication		Emplois aidés	
Déplacements		Union Européenne	
<b>4. Charges de personnel</b>		<b>3. Autres recettes attendues (précisez)</b>	
Salaires et charges (précisez l'équivalent temps plein)			
<b>5. Frais généraux</b>			
<b>Coût total du projet</b>		<b>Total des recettes</b>	
<b>Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>Contributions volontaires en nature</b>	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (détaillez)		Prestations en nature	
		Dons en nature	
Personnel bénévole (détaillez en équivalent temps plein)		Bénévolat	



## Etape 6/6 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR<sup>(1)</sup>

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

Représentant légal de \_\_\_\_\_ (nom de l'organisme)

- Demande à la Métro une subvention de :.....€
- déclare que cet organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- engage son organisation à respecter la proposition décrite dans la présente demande, y compris tous les éléments du plan de travail auxquels son organisation et les organisations partenaires se sont associées et tous les engagements financiers figurant dans la proposition de budget ;
- accepte de coopérer sans restriction avec les autres organisations participant à ce projet et avec la Métro ;
- précise que cette subvention si elle est accordée devra être versée au compte bancaire indiqué sur le RIB ou RIP joint à ce dossier.

Fait, le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal Le droit d'accès aux informations prévues par la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à la l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

## Contact

Grenoble-Alpes Métropole

Développement économique et international  
Mission économie solidaire et insertion

3 rue Malakoff  
38031 GRENOBLE CEDEX 01

mail : emmanuelle.bezal@lametro.fr

**Emmanuelle Bezal-Cescato :**

04 76 59 56 46

Mars - 2010